



Destinataires : 30 octobre 2017

Objet : Copies électroniques des états de titre et des états d'instrument

Madame, Monsieur,

Veillez consulter la directive du registraire général du Manitoba qui porte sur les copies électroniques des états de titre et des états d'instrument. Une copie de la directive se trouve sur le site Web de l'Office d'enregistrement à l'adresse www.tprmb.ca/tpr/rg_directives/directiveindex.html.

À compter du 6 novembre, 2017, les clients qui ont une entreprise qui transige avec le Bureau des titres fonciers et un numéro de compte de dépôt recevront par courriel des copies électroniques de leurs états de titre ou de leurs états d'instrument, au lieu des copies imprimées, à la suite de l'acceptation d'un enregistrement.

Si vous avez des questions au sujet de ce changement, veuillez communiquer avec notre équipe des services à la clientèle en transmettant un courriel à l'adresse tpclient@tprmb.ca ou en composant le 204 945-2042 ou le 1 888 877-3067 (appels sans frais).

Merci.

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments